

Conseil de gestion du 4 décembre 2025

Délibération n°2025-013

Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 27 juin 2025

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 334-3 et suivants et R 334-31 et suivants ;
VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;
VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
VU la délibération du 10 octobre 2014 adoptant le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
VU la délibération 2022-02 du 07 janvier 2022 approuvant la modification du règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n° 371/2025 du 9 octobre 2025, portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

CONSIDERANT la proposition de procès-verbal du conseil de gestion du 27 juin 2025 ;

Article 1

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve à l'unanimité le procès-verbal ci-annexé de la session du conseil de gestion du 27 juin 2025.

Article 2

Le Directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'OFB, dans l'onglet « recueil des actes administratifs ».

Serge PALLARES



Président du conseil de gestion

39^{ème} CONSEIL DE GESTION DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

PROCES VERBAL DE SEANCE

du conseil de gestion

27 juin 2025

à Argelès-sur-Mer

Membres participants au conseil de gestion

Présidence du conseil de gestion

- Serge PALLARES (président) - Union des villes portuaires d'Occitanie
- Hermeline MALHERBE (vice-présidente) - Présidente du Conseil départemental 66

Catégorie des services de l'État

- Thierry De La BURGADE, adjoint au Préfet maritime de Méditerranée
- Christophe LENORMAND – Chef de service affaires économiques, DIRM
- Vassilis PSYRATOS- Chef division " Milieux Marins et Côtiers » DREAL
- Nicolas MAIRE – Directeur adjoint DDTM/DML

Catégorie des collectivités territoriales et leurs groupements

- Christophe MANAS – Conseil régional d'Occitanie
- Marie BRETON – Commune de Leucate
- Cécile MARGAIL - Commune de Torreilles
- Stéphane LODA – Commune de Canet en Roussillon
- Annie PEZIN - Commune d'Elne
- Gabriel FERNANDEZ – Commune de Port-Vendres
- Jean-Michel SOLE - Commune de Banyuls-sur-Mer

Catégorie des organisations professionnelles

- Bernard PEREZ - CRPMEM Occitanie
- Sébastien GAUBERT – CIDPMEM 66-11
- Manuel MARTINEZ - Prud'homie de pêche de Saint Cyprien
- Perrine CUVILLIERS - AMOP
- Alain MAYER – GS3PO
- Guilhem HUBERT – ARMAM

Catégorie organisations d'usagers

- Jean-Claude HODEAU – FNPPSF
- Éric DELMAS – FFESSM
- Jacques DOUAY – FFV
- Jean-Marie RAY – ligue FFPSA Occitanie

Catégorie des parcs naturels régionaux, des aires marines protégées, des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, et des personnalités qualifiées

- Martine ROLLAND – organisme de gestion de la réserve naturelle marine de Cerbère Banyuls
- Jean-Marie MARCASSIN - Association des amis de la mer et des eaux
- Franck LARTAUD – CCN des Pyrénées-Orientales
- Bruno VOLAND – Association Charles FLAHAULT
- Yves DESDEVISES – Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer
- Maria RUYSEN – IFREMER
- Philippe LENFANT - UVPD

Procurations

- Nicolas ROBIN -UVPD donne pouvoir à Philippe LENFANT – UVPD ;
- Cédric BOHUN – conservatoire du Littoral donne pouvoir à Nicolas MAIRE, DDTM ;
- Nathalie REGOND PLANAS – PPM donne pouvoir à Antoine PARRA – CCACVI
- Frédérique VIARD – CNRS donne pouvoir à Yves DESDEVISES – OOBM
- Daniel ARMISEN - SNSM donne pouvoir à Serge PALLARES – UVPO

Commissaires du gouvernement

- Thierry De La BURGADE, adjoint au Préfet maritime de la Méditerranée
- Clara THOMAS, Sous-préfète de Céret (PO)

Invités et accompagnants

Etienne FREJEFOND (OFB) et Marie Laure LICARI (CD 66).

Introduction et ouverture de session

Serge PALLARES, président du conseil de gestion ouvre la séance et salue le passage de la directrice du parc naturel marin de Mayotte, Annabelle DJERIBI.

Il rend hommage au commissaire général de 2^{ème} classe, Thierry DE LA BURGADE - adjoint au Préfet maritime pour ce conseil de gestion et pour sa dernière participation. Celui-ci remercie le parc marin qui sous l'impulsion d'un directeur impliqué et d'un président, ne lâchent rien.

Serge PALLARES rappelle les décisions du dernier bureau avec l'installation opérationnelle du GT éolien qui suivra le montage de l'AO6 jusqu'à son instruction finale fin 2026 ainsi que les résultats produits par la ferme pilote.

Il mentionne les voies d'amélioration du fonctionnement du conseil de gestion, dont la place prépondérante doit être donnée au débat et au partage de la prise de parole. Cette perspective impose aux participants à avoir plus d'attention dans la prise de connaissance des notes techniques transmises. Un site dédié est en préparation qui permettra à chaque membre de retrouver les diaporamas et l'ensemble des documents relatifs au conseil de gestion. Les résultats des études du Parc pourront faire

l'objet de conférences organisées en parallèle des conseils de gestion qui profiteront des nouveaux locaux de la maison de la mer.

Concernant le dossier de Greenpeace, le président condamne fermement l'action d'immersion illégale dans les eaux du Parc de blocs à la limite des 3 milles et précise que le parquet de Montpellier a décidé de poursuivre l'association pour cette infraction.

Il informe du déménagement imminent de l'équipe du parc marin et de la prochaine tenue du conseil de gestion dans les nouveaux locaux. La date d'inauguration n'est pas encore connue mais tout le conseil y sera convié.

Clara THOMAS, sous-préfète de Céret en charge de la mer et du littoral, salue les membres et remercie le travail en concertation des deux préfectures 66 et 11. Concernant l'ordre du jour, elle commente les enjeux maritimes et rappelle le travail à engager suite à la récente publication d'un règlement européen sur la restauration écologique, qui se traduira par la mise au point d'un plan national de restauration – puissant levier d'action. Les thématiques sont donc toutes interconnectées et expliquent la complexité de la gestion à laquelle le Parc doit faire face sur son territoire, enfin elle informe de la mise en place d'une stratégie maritime qui sera unique en France pour les années à venir.

Bernard PEREZ remercie Thierry DE LA BURGADE de la part de toute la profession. Concernant les actes de Greenpeace, le comité national, les comités régionaux Occitanie, PACA et Corse vont entamer une procédure en justice.

Philippe LENFANT souhaite inscrire un point en fin de conseil de gestion sur les suites du sommet mondial des océans à Nice.

1. Adoption du PV du conseil de gestion du 14/03/2025

Le procès-verbal du dernier conseil de gestion du 14 mars 2025 est soumis à l'approbation après la rectification concernant le point sur l'avis de renouvellement de concession de plages à Collioure, indiquer « mettre en place des flotteurs/... ».

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la session du conseil de gestion du 14 mars 2025.

Vote à l'unanimité.

Délibération n° 2025-001

2. Présentation du projet BARMAR – canalisation sous-marine de gaz hydrogène (Document diffusé avec le dossier de séance)

Présentation faite par Thomas HULOT de la société TEREGA.

Serge PALLARES reçoit confirmation que la canalisation ne recoupera pas le périmètre de l'emprise des futures fermes éoliennes, exception faite du site GLO en plein cœur du Parc.

Hermeline MALHERBE qui s'inquiète de savoir si le projet peut impacter la zone d'extension de la Réserve marine est rassurée de savoir que le tracé reste suffisamment à l'écart de la côte.

Maria RUYSEN s'interroge sur la prise en compte des points de l'ensouillage sur les mêmes zones où sont effectuées des campagnes d'acquisition scientifique. Elle souhaite qu'il y ait une remontée à la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC).

Serge PALLARES demande un suivi des décisions prises et souhaite avoir une vision globale.

Christophe LE NORMAND s'interroge du croisement du pipeline avec les câbles d'atterrage des parcs éolien. A cette question il est répondu que la coordination avec RTE est en place.

Éric DELMAS sollicite un accompagnement scientifique ainsi que la vigilance des services de l'Etat sur l'étude d'impact à venir. Il lui est répondu qu'un comité scientifique du projet pourrait effectivement être utile.

Philippe LENFANT demande si le partage des données scientifiques collectées est envisagé. La réponse est oui.

Manuel MARTINEZ s'inquiète de la nuisance sonore en phase travaux au large du Cap Béar. En réponse : la distance est estimée à 4 ou 5 km et l'étude d'impact est en cours pour évaluer cette question.

Christophe MANAS précise que la Région a été alertée sur l'absence de connexion de la conduite aux installations portuaires de Port-la-Nouvelle.

Une réunion s'est tenue sur ce sujet lors de laquelle 2 options ont été discutées, c'est un raccordement terrestre de Port-la-Nouvelle qui se poursuivra vers Fos-sur-Mer qui a été retenu, alors que la conduite en mer sera raccordée directement à Fos-sur-Mer. Il s'agit de l'accord politique d'Alicante concernant le raccordement de la péninsule ibérique à la France par la mer, puis par un raccordement régional. Ce raccordement permettra de faire profiter à bas coût cette énergie à toute l'Europe du nord.

Alain MAYER rappelle la présence potentielle d'épaves dont le « Bananier » qui pourraient faire partie des obstacles du passage de la canalisation à prendre en compte.

Martine ROLLAND évoque une infrastructure assez conséquente sur une échéance courte de 2030, elle s'interroge sur sa rentabilité et les capacités à alimenter ce pipeline en hydrogène vert. Il est répondu que le travail avec les régulateurs européens est actuellement à jour.

Thierry de la BURGADE s'interroge sur l'absence apparente d'une autre option de connexion entre Bilbao

et St Jean de Luz qui éviterait le surcoût énorme du choix d'un parcours sous-marin en Méditerranée. Il est répondu que le sujet a bien été discuté et soutenu par les départements concernés, mais qu'à ce jour, à l'échelle européenne, c'est l'étude du tracé en Méditerranée qui a été retenue.

Bernard PEREZ rappelle l'importance de prendre en compte l'avis des prud'homies des pêcheurs dans cette étude de faisabilité.

3. Présentation par Ocean Winds de l'avancement du projet pilote et calendrier AO6 (Document diffusé avec le dossier de séance)

Présentation faite par Thomas BORDRON, responsable du développement sur le projet EFGL.

Le projet commercial AO6 est situé à plus de 30 km en dehors du périmètre du parc marin excepté la zone sud concernée par une extension de 500 MW (AO9 en cours). Une partie de l'étude d'impact sur l'environnement est prévue à l'automne 2026 sur la base de l'état initial apporté par l'Etat.

Le Parc éolien se composera d'environ 250 MW (maximum 280 MW) :

- Eoliennes installées sur flotteurs
- Maximum de 19 éoliennes, d'au moins 15 MW de puissance
- Équivalent de la consommation de près de 500 000 habitants
- Mise en service prévisionnelle début 2032

Christophe MANAS remémore le dernier moratoire sur les énergies renouvelables qui n'a finalement pas abouti. Il rappelle l'opportunité de la souveraineté énergétique, d'une économie industrielle et de l'emploi que générerait cette filière. A titre d'exemple, des industriels ont pu réinvestir dans une usine innovante rapatriée d'Asie. Il faut saisir les opportunités offertes au sein d'appels d'offres pour mobiliser les financements nécessaires aux études scientifiques avant de passer aux parcs commerciaux. Il ne faut pas louper ce virage qui permettra d'orienter et de manœuvrer plus efficacement.

Bernard PEREZ souligne que le véritable succès est de créer sur toute l'Occitanie une pêche méditerranée équitable. Ce qui était auparavant une contrainte devient une force. Les pêcheurs ont créé l'association « Pêcheurs Méditerranée Service », support de service en mer associé à l'éolien mer. Il espère la bonne coordination des services pour l'appel d'offre dans le respect des règles.

Yves DESDEVISES admet que les choix techniques ne sont pas clos ce qui devrait permettre de prendre en compte les résultats scientifiques de la ferme pilote, mais il rappelle que ce temps scientifique est long et expose au risque de disposer de ce retour avec décalage sur les autorisations de travaux. Il est répondu que les choix techniques seront entérinés courant 2028-2029 après une vision d'ensemble. Les premières études vont se lancer progressivement avec le travail d'analyse des caractéristiques du milieu.

Guilhem HUBERT complète les propos de Bernard PEREZ. En effet, depuis quelques années, une contribution a été apportée par différents acteurs locaux sur les voies possibles de coactivités tels que des projets pédagogiques et des sorties touristiques en mer.

Hermeline MALHERBE prône un mix énergétique et insiste sur les besoins d'économies.

Philippe LENFANT confirme la nécessité d'obtenir un retour d'expérience des impacts du fonctionnement des éoliennes pilotes sur l'environnement marin. Il faudra développer des programmes conséquents pour monter en gamme la connaissance et se rapprocher des autres études. De plus, il ne faudra pas rater d'être dans l'eau dès l'installation des éoliennes.

Yves DESDEVISES complète la difficulté d'extrapoler les impacts par comparaison avec d'autres sites en fonctionnement mais dans des environnements très différents du nôtre en Méditerranée, tel que la mer du nord.

4. Présentation du nouveau règlement européen sur la restauration écologique (Document diffusé avec le dossier de séance)

Présentation faite par Laurent GERMAIN (Direction de l'appui aux stratégies biodiversité - OFB). La mauvaise connexion a empêché la DREAL de mettre en contexte le déploiement de ce règlement.

Pour rappel, le règlement européen adopté est entré en vigueur en aout 2024 avec un objectif et une échéance :

- de renforcement des directives existantes
- de mettre en œuvre une restauration des écosystèmes fonctionnels et résilients

Chaque état membre doit élaborer pour septembre 2026 un plan pour traduire ses engagements. Le gouvernement français lance une concertation du 23 mai au 23 aout 2025 (<https://www.jagispourlanature.org/>) avec une concertation nationale le mercredi 9 juillet 2025. La mise en œuvre des mesures, assortie d'un dispositif de suivi des résultats, s'étalera jusqu'à 2050 avec des bilans intermédiaires en 2030 et 2040.

Dans le cadre des milieux marins, il est demandé d'illustrer la restauration par les mesures suivantes :

- Acquisition de connaissance et d'évaluation sur le PNMGL
- Mesures de protection et de gestion (avis ZMEL, etc.)
- Retrait de pressions (lutte contre les espèces invasives, ex. crabe bleu, suivi des macro-déchets etc.)
- Action de sensibilisation

Il faut distinguer deux types de restauration, l'une axée sur la suppression ou la réduction des pressions anthropiques dite « restauration passive » qui compte sur les capacités naturelles des écosystèmes à se restaurer, l'autre ciblée sur la « restauration active » qui consiste à accompagner cette restauration par des interventions à l'image des plantations d'herbier à réserver à des situations particulières.

Christophe LENORMAND, confirme que ce que le parc marin fait déjà est complémentaire. Les objectifs restent ambitieux, ce qui impose d'y aller par étape avec la nécessité d'un accompagnement des acteurs intéressés.

Serge PALLARES demande si les récifs artificiels entrent dans ce contexte. Il est répondu positivement à la condition que l'objectif reste la restauration.

5. Etat des lieux sur l'actualité de l'invasion du crabe bleu en Méditerranée

Présentation faite par Pascal ROMANS, conservateur au Biodiversarium de Banyuls-sur-Mer.

Il est demandé des précisions sur le classement de commercialisation du crabe bleu. En effet, s'il venait à passer au niveau 2, cela interdirait son transport vivant ainsi qu'une collecte par des particuliers. Celui-ci compliquerait beaucoup la vente d'un point de vue administratif et rendrait difficile le contrôle. Le maintien en niveau 1 reste donc le plus opportun.

Perrine CUVILLIERS de l'OP du SUD avec le comité régional est contre le fait que cela passe au niveau 2. Elle demande de la vigilance sur ce risque d'évolution.

Clara THOMAS, sous-préfète de Céret, rappelle la nécessité d'un juste équilibre en tenant compte de la fragilité de l'économie des P-O. Il serait dommage de ne pas profiter de sa capture, tout en considérant les aspects écologiques et économiques, les restaurateurs pourraient être gagnants. Par ailleurs, en cas de pénurie des autres ressources, celui -ci sera toujours disponible en grande quantité.

Sébastien GAUBERT du CIDPMEM souhaite informer de la difficulté de réguler cette espèce en interdisant aux pêcheurs de barrer les étangs.

Stéphane LODA, maire de la commune de Canet suggère l'information plus large auprès du grand public de la présence de cette espèce envahissante. Par ailleurs, il sollicite des informations sur l'état actuel des populations d'anguilles et si leur pêche est toujours possible.

Pascal ROMANS confirme la problématique d'interaction entre l'invasion du crabe et la pêche à l'anguille. Il ne reste d'ailleurs plus que 5 pêcheurs sur Canet qui ne peuvent plus pêcher en période de prolifération du crabe.

Maria RUYSEN de l'IFREMER rappelle la problématique des variations de salinité des lagunes qui sont en lien avec la gestion des bassins versants.

Hermeline MALHERBE s'interroge sur les risques de blessure lors de sa capture.

Pascal ROMANS rappelle qu'il existe des accidents documentés chez les pêcheurs professionnels et de loisirs. Le risque d'accident est dû à la mauvaise manipulation et par le fait que ces crabes peuvent se retrouver potentiellement aux pieds des baigneurs (non signalés pour l'instant).

Serge PALLARES réitère le besoin d'une aide active auprès des pêcheurs dans sa commercialisation.

Manuel MARTINEZ évoque le prix de vente dérisoire de cette espèce.

Stéphane LODA souligne la difficulté de créer une filière alors que la ressource est fluctuante. Peut-on vraiment réaliser un investissement dont rien n'est garanti, ni la ressource, ni le marché ?

Serge PALLARES confirme la priorisation d'un plan de contrôle et de maîtrise de sa progression, car cette espèce menace de détruire tout un écosystème ainsi que la survie du métier de pêcheur d'étang.

Christophe LE NORMAND de la DIRM confirme cette vision à coordonner avec le CRPMEM. Il doit par ailleurs exister une homogénéité et uniformité dans la réglementation méditerranéenne, tout comme avec les pays voisins exposés à la même invasion.

J-C HODEAU est partisan de conserver une pêche ouverte aux pêcheurs de loisirs qui peuvent directement participer à sa régulation.

QUESTIONS DIVERSES

Présentation faite par Philippe LENFANT faisant suite la conférence UNOC.

Le parc marin se situe sur un tiers du golfe du Lion. La pêche hauturière est un métier en crise visé par le plan WESTMED. Le gouvernement a exprimé à Nice son ambition en termes d'objectifs chiffrés de ZPF. Il faudrait que le Parc soit contributeur et surtout sur la partie de la côte sableuse. Le débat doit être relancé à travers un GT ZPF.

Christophe LENORMAND confirme les annonces présentées dans la presse avec des cartes et des zones identifiées prioritaires. Ce travail va se poursuivre avec l'appui et en lien étroit avec le parc marin.

Thierry de la BURGADE temporise en précisant qu'il n'y aura pas de changement majeur malgré les annonces présidentielles. Globalement, pour la Méditerranée, on reste à un objectif de 5%.

Perrine CUVILLIERS rappelle que les structures professionnelles restent disponibles pour des concertations par le biais d'un GT représentant des acteurs et des scientifiques concernés.

Serge PALLARES confirme la nécessité de remettre en place ce GT ZPF.

Philippe LENFANT évoque l'importance de la zone grise située à la frontière, qui concerne les canyons.

Sébastien GAUBERT demande la prise en compte des représentants de chalutiers présents dans cette zone.

Thierry de la BURGADE, informe que sur ce volet de zone grise, le ministère de l'écologie organisera une rencontre avec les partenaires espagnols pour réfléchir sur les sites Natura 2000.

Au terme des échanges sur ce sujet des ZPF, le président lève la séance.

Serge PALLARES



Président du Conseil de gestion